

Arbitrage Tapie: le parquet requiert le renvoi de B.Tapie en correctionnelle

Article rédigé par , le 14 mars 2017

[Source : Boulevard Voltaire]

Le parquet de Paris requiert le renvoi en correctionnelle, entre autres, de Bernard Tapie et de Stéphane Richard.

Les chefs retenus contre l'homme d'affaire sont: « escroquerie en bande organisée et détournement de fonds publics ».

Le PDG d'Orange (Stéphane Richard) qui était à l'époque directeur de cabinet de Christine Lagarde à Bercy, l'avocat de Bernard Tapie (Maurice Lantourne) et l'un des trois arbitres (Pierre Estoup) sont poursuivis pour « escroquerie en bande organisée ».

L'arbitrage avait permis à Bernard Tapie d'empocher 404 millions d'euros pour régler son litige avec le Crédit lyonnais.

Il a été annulé en juin 2016 car entaché de fraude.